



**Appel à candidature**  
**Technicien(ne) Bâtiments et Travaux**  
**Service Développement durable**

**Statut**

Poste de catégorie B ou B+ ouvert à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

- **priorité aux fonctionnaires**, agents titulaires de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale par voie de détachement ou de mutation.

**Le Parc national des Cévennes**

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km<sup>2</sup> avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km<sup>2</sup>. Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 76,5 postes (en équivalent temps plein) au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le parc national abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le Parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Il possède en propre un patrimoine d'environ 15 000 m<sup>2</sup> de plancher bâti et près de 5 000 ha de terrain non bâti.

Le cœur abrite environ 700 habitants permanents, population qui triple en période estivale sur 55 communes. Il compte 250 lieux-dits habités, 50 pouvant potentiellement être restaurés et plus d'un millier de bâtiments traditionnels d'origine agricole, certains en usage, la plupart abandonnés. Ce patrimoine exceptionnel, typique d'une longue tradition agricole du sud Lozère et des Cévennes gardoises, a été principalement façonné à partir de trois roches : le granite, le schiste et le calcaire.

Le patrimoine architectural du Parc national est protégé par une réglementation unique en France : d'une part le décret du Parc national qui fixe, notamment, le régime d'autorisation de restauration, de construction et de travaux dans le cœur du parc ; d'autre part des modalités de préconisations architecturales et paysagères. Ces « règles d'esthétiques ou art de bâtir dans le cœur » explicitent les volumes et les formes à préserver ou imiter, les matériaux à utiliser, la manière d'implanter les ouvrages linéaires ou ponctuels tels que les routes et les chemins agricoles ou forestiers, les antennes téléphoniques, etc.

L'objectif de cette réglementation est double : faire en sorte que les bâtiments restaurés conservent leur aspect originel et que les ouvrages divers préservent le caractère du paysage. L'un des enjeux des années à venir est de poursuivre la préservation de ce bâti remarquable tout en l'adaptant à deux exigences de la vie moderne : le confort et l'économie d'énergie.

## Positionnement du poste au sein de l'établissement

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières (siège) et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

**Le poste de technicien(ne) Bâtiments et Travaux est à pourvoir au sein du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage du service Développement durable.**

**Il est basé au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières (48).** La localisation pourra évoluer à terme vers l'un des sièges des massifs Mont-Lozère ou Vallées cévenoles.

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 20 personnes dont 8 affectés à des massifs.

Il est chargé notamment de :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette,
- la politique agri-environnementale, notamment l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ces domaines.

Le **pôle Architecture-Urbanisme-Paysage** est chargé de la définition, de la mise en œuvre de la politique architecturale et urbaine, et de la préservation des paysages. Il gère également les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc.

Piloté par un chef de pôle (et en son absence par le chef de service), il rassemble aujourd'hui deux architectes, un chargé de mission *Urbanisme et Paysage*, un technicien *Travaux* et un technicien *Patrimoine immobilier*.

Dans son domaine, il est notamment chargé de l'application de la réglementation en cœur de parc.

## Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de pôle, le technicien *Bâtiments et Travaux* travaille prioritairement sur les massifs *Mont-Lozère* et *Vallées cévenoles* du Parc national.

Il est chargé sur chaque massif de :

- l'instruction administrative des demandes de travaux dans le cœur du Parc national : surveillance des délais, rédaction des synthèses des avis des services pour les référents du conseil scientifique de l'établissement, conseils et suivis techniques avec les pétitionnaires...,
  - ✓ prioritairement celles liées au bâti,
  - ✓ accessoirement celles relatives aux travaux sur routes et chemins, adductions d'eau potable, réseaux secs de téléphonies et d'électricité...
- la rédaction des arrêtés et avis conformes à la signature de la directrice de l'établissement,
- le suivi des travaux et éventuellement les démarches de police administrative,
- le suivi de la maintenance des bâtiments des massifs dont il a la charge.

Pour mener à bien ses missions :

- il travaille en étroite relation avec la chargée de mission architecture et travaux et le second technicien plus spécifiquement chargé des massifs Causses Gorges et Aigoual (référént travaux publics) avec lesquels les dossiers sont discutés selon les compétences de chacun ; la chargée de mission architecture et travaux prend en charge certains dossiers d'architecture et apporte son expertise et son appui selon les besoins sur les dossiers.
- il participe aux réunions du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage,
- il participe en tant que de besoin aux réunions du service Développement durable et aux réunions de massif,
- il travaille en étroite collaboration avec les autres agents des massifs et veille à la bonne circulation des informations.

Poste avec une forte composante de terrain, d'autonomie, de conception spatiale et technique, de suivi de chantier. De très nombreux déplacements sont à prévoir au quotidien.

### Compétences recherchées

- Expertise en architecture du bâti et plus particulièrement du bâti ancien
- Bonnes connaissances de la construction en général (métré, étude de prix...)
- Maîtrise du dessin
- Notions sur le droit de l'urbanisme et de l'administration du droit des sols
- Sensibilité aux principes d'éco-construction
- Bonne connaissance du monde rural
- Sensibilité à l'environnement et à la protection des patrimoines
- Goût du contact, aisance relationnelle et de la négociation
- Bonnes capacités rédactionnelles et aptitude au travail en équipe
- Grande rigueur dans l'organisation et esprit d'initiative et de créativité
- Pratique des logiciels de bureautique et de CAO-DAO

### Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Expérience professionnelle de 3 ans minimum,
- Expérience de chantiers de restauration ou de rénovation de bâtiment,
- Permis de conduire B.

### Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae avec références de chantiers suivis, ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le mercredi 13 décembre 2017 au soir.**

- **par courriel avec accusé de réception à : [carine.thomas@cevennes-parcnational.fr](mailto:carine.thomas@cevennes-parcnational.fr)**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,  
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner au siège de l'établissement à Florac **le lundi 18 décembre 2017.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale,  
04 66 49 53 28 - [celine.billault@cevennes-parcnational.fr](mailto:celine.billault@cevennes-parcnational.fr)